

ASSOCIATION LEGUMES DES JOURS

*Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.*

Siège social :
1, clos Saint Jacques – 92340 Bourg-la-Reine.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 NOVEMBRE 2015

Le **12 novembre 2015 à 20h30**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis Salle Kessel, 105 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Il y a 7 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par Mme Séverine Philibert, présidente de l'association. Elle était assistée d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

1. Rapport Moral et Rapport Financier

La présidente présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

L'association comptait 46 personnes inscrites à la fin de l'année dernière (juin 2015). A la date de l'AG, l'association compte 43 adhérents à jour de leur cotisation, ainsi que 15 adhérents potentiels devant régulariser leur adhésion. Le nombre de paniers de légumes fournis par M. Laloup a été en moyenne d'une quarantaine de paniers par semaine, avec en grande majorité des « petits » paniers à 10€. D'autres produits ont pu être proposés aux adhérents de façon plus occasionnelle : huile d'olive grecque, produits andalous, kiwis, confitures, viande bovine, vins de Bourgogne, cidre Breton, fromages du Jura, etc. Ces types de produits seront à nouveau occasionnellement proposés.

Parmi les faits marquants de l'année écoulée ont été mentionnés :

- La présence de l'association au Forum des Associations de la ville de Bourg-La-Reine début septembre dernier, dans le but de mieux se faire connaître et de susciter de nouvelles adhésions.
- La recherche d'un nouveau maraîcher en remplacement de M. Laloup qui cessera son activité à la fin de l'année 2015.

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 12/11/2015, est de 1.667,17 €.

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 12 €.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

2. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration, qui compte 9 membres, doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 9 membres actuels il y a 3 membres sortants : Mme Séverine Philibert, M. François Mauvais et M. Jean-Louis Peyrel.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 3 personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration : Mme Béatrice Berchon, Mme Bernadette Guinée et M. Jean-Louis Peyrel.

Il est procédé au vote à main levée. **La candidature de ces 3 membres est adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 9 personnes suivantes :

Mme Berchon Béatrice, M. Bergeaud Vincent, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Guinée Bernadette, Mme Guillaume Valérie, M. Li Antoine, M. Peyrel Jean-Louis et Mme Philippe Chantal.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les meilleurs délais (date à déterminer) pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

3. Recherche d'un nouveau maraîcher

Les représentants du CA ont présenté l'état d'avancement de la recherche d'un nouveau maraîcher. Après discussion et rencontre de plusieurs « candidats », la personne pressentie est M. Gérald Celeste, maraîcher Bio à Férolles près d'Orléans que des membres de l'association ont été rencontrer sur son exploitation en juillet dernier.

Cependant il apparaît que le changement devra s'accompagner de certaines modifications dans le mode de fonctionnement que l'on connaît actuellement.

Les hypothèses seraient :

- Un engagement de principe de chaque adhérent vis-à-vis du producteur sur une durée d'une année civile complète (de janvier à décembre), pendant laquelle il y aurait une interruption de 2 semaines autour des vacances de Pâques et 2 semaines aux vacances de Noël. En dehors de ces deux périodes, il y aurait de plus la possibilité de choisir de ne pas prendre de panier quelques semaines (maximum 5) dans l'année. Il y aurait donc des paniers pendant les vacances scolaires et durant l'été notamment.
- Il y aurait 2 tailles de paniers proposés aux prix de 12€ et 17€. Cela permettra d'apporter un peu plus de diversité et de quantité.
- Le chiffre d'affaires souhaité par le maraîcher lui permettant d'assurer sa production est de 800 à 900 € par semaine en moyenne. Compte-tenu d'une hypothèse de répartition des paniers de 75 % de petits et 25% de gros cela représente environ 65 paniers par semaine. Ceci nécessite d'augmenter en conséquence le nombre de nos adhérents.
- La logistique de distribution devra être assurée par les membres de l'association. Le maraîcher livre les produits « en vrac » et nous devons faire la répartition dans les différents paniers et la distribution. Ceci impliquerait que nous disposions d'un local ou d'un lieu permettant de le faire, qui serait différent de l'emplacement actuel de distribution rue Pierre Loti. A ce titre des membres du CA ont rencontré des représentants de la municipalité pour faire part d'une demande de mise à disposition d'un emplacement par la Mairie (en attente de réponse). La mise à contribution des adhérents de l'association pour assurer les distributions sera nécessaire (à tour de rôle).
- Le jour de livraison du jeudi serait maintenu et le maraîcher pourrait démarrer la fourniture des paniers à partir de janvier prochain.

Après débat de l'assemblée il ressort un certain nombre de points à clarifier et actions à mener :

- Préciser le mode de paiement vis-à-vis du maraicher : engagement moral sur l'année mais paiements échelonnés (ex par trimestre).
- Adresser à l'ensemble des adhérents un message expliquant le nouveau mode de fonctionnement et demandant confirmation pour ce nouvel engagement. Permettre aux adhérents qui souhaiteraient se désister de la distribution des paniers de rester adhérent et de bénéficier des distributions des autres produits occasionnels.
- Faire une campagne pour recruter de nouveaux adhérents (ex : Flyer à distribuer)

Une rencontre des membres du CA avec M. Celeste doit être organisée d'ici la fin de l'année pour préciser les modalités pratiques.

Pour conclure les débats il est proposé au vote de l'assemblée la poursuite de l'action engagée avec M. Celeste, compte-tenu des hypothèses présentées et des actions envisagées.

Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 28

4. Points divers


Site Internet de l'Association :

Une nouvelle ébauche de site présentant les activités de notre association à été réalisée par M. Vincent Bergeaud. Le site est accessible sur www.legumesdesjours.fr. Le site propose déjà quelques informations et pourra être enrichi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h10.

Il est dressé le présent procès verbal, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Bourg-la-Reine, le 12 novembre 2015

Séverine Philibert Présidente 	Jean-Marie Campagnac Secrétaire 
---	--